

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/12/2020

DELIBERATION
n° CA 2020-114

relative à la désignation d'un représentant des personnels et d'un représentant des étudiants au conseil de service du service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Vu l'avenant n°1 à la convention portant création du SIMPPS, notamment son article 3,

Vu les candidatures présentées en séance par :

- Monsieur José ALOS MELERO, en qualité de représentant des personnels,
- Madame Charline LACRAMPE MOINE, en qualité de représentants des usagers,
- Monsieur Mounir OUALI, en qualité de représentant des usagers,

Considérant que les représentants des usagers et des personnels aux conseils centraux de l'Université Toulouse 1 Capitole ont été renouvelés le 13 octobre 2020,

Considérant que le conseil de service du SIMPPS est notamment composé par un représentant des personnels et par un représentant des étudiants désignés respectivement par le Conseil d'Administration parmi les élus des conseils ou commissions de l'établissement

Vu le procès-verbal de dépouillement relatif à la désignation d'un représentant du personnel au conseil de service du SIMPPS, en date du 14 décembre 2020, faisant état des résultats suivants :

- Monsieur José ALOS MELERO : 22 Voix favorables
4 Voix défavorables
3 Bulletins blancs ou nuls

Vu le procès-verbal de dépouillement relatif à la désignation d'un représentant des étudiants au conseil de service du SIMPPS, en date du 14 décembre 2020, faisant état des résultats suivants :

- Madame Charline LACRAMPE MOINE : 9 Voix favorables
- Monsieur Mounir OUALI : 14 Voix Favorables
- Bulletins blanc et nuls : 6

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Article 1^{er}

Sont désignés, Monsieur José ALOS MELERO en qualité de représentant des personnels, et Monsieur Mounir OUALI en qualité de représentant des usagers, pour siéger au conseil de service du SIMPPS.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK